



MASTER MEEF 1^{er} DEGRÉ 1^{ère} ANNÉE

STAGE d'OBSERVATION
et de PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

LIVRET d'INFORMATION
& d'ACCOMPAGNEMENT

2016-2017

SOMMAIRE

1.	Introduction	p. 3
2.	L'année de M1 du Master MEEF	p. 4
3.	Les épreuves du CRPE	p. 6
4.	La place le rôle du SOPA dans la formation	p. 8
5.	Les rôles et devoirs de chacun	p. 10
	<i>a. Je suis étudiant·e</i>	<i>p. 10</i>
	<i>b. Je suis maître ou maîtresse d'accueil temporaire (MAT)</i>	<i>p. 11</i>
6.	Annexes	p. 13

Introduction

Depuis 2013, les futurs enseignants des écoles primaires sont formés dans le cadre universitaire des masters MEEF¹ (p. 4) et leur formation, professionnalisante, est basée sur un principe d'alternance. Cette alternance prend toute sa dimension lors de l'année de M2 en intégrant, à parts égales, l'expérience pratique de la responsabilité de classe et une formation académique basée en grande partie sur la préparation et l'analyse réflexive de cette activité professionnelle.

Ce caractère professionnalisant et alternatif est présent, de façon plus modeste et progressive dès le M1 puisqu'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) permet aux étudiants de se familiariser avec le monde de l'école, de vivre une première expérience d'enseignement et de confirmer ainsi leur choix professionnel (p. 8). Il contribue également à mieux ancrer dans la réalité de l'école leur préparation du concours de recrutement des professeurs des écoles (p. 6).

Ce SOPA représente donc un élément essentiel pour les étudiants qui en bénéficient et sa mise en place tout comme son déroulement requiert de la part de tous et de chacun une attention et un engagement maximaux. Organisé conjointement dans notre académie par les universités et les DSDEN concernées, il se déroule dans les classes d'enseignants expérimentés, maîtres d'accueil temporaire (MAT), à la fois volontaires et choisis par leurs inspecteurs (p. 8).

C'est dans le but de contribuer à la réussite de ce stage que ce livret a été conçu. Il a vocation à clarifier les principaux points relatifs à la place du SOPA dans la formation des futurs professeurs des écoles ainsi qu'au rôle de chacun de ses acteurs (p. 10).

Les directrices et les directeurs des écoles d'accueil jouent dans cette réussite un rôle essentiel. Ils sont invités à organiser l'accueil, l'information et l'intégration des étudiants au sein de leurs équipes pendant la durée du stage afin que ceux-ci puissent tirer pleinement bénéfice de cette période importante de leur formation.

Les responsables de sites, directeurs des études de la faculté d'éducation de l'université de Montpellier (annexe 4) restent à votre disposition pour préciser et compléter les informations contenues dans ce livret.

Texte de référence : Note à l'intention des porteurs de projet « ESPE » et des responsables des masters MEEF (DGESIP, 9 mai 2013)

« Sur les stages : les parcours types de formation devront prévoir des périodes de stages dès la première année du cursus. En M1, ces stages ont une vocation de première mise en situation professionnelle au travers de stage d'observation ou de conduite accompagnée. Il est souhaitable que ces stages soient prévus au premier et au deuxième semestre et que la durée globale de ces périodes soit comprise entre 4 et 6 semaines. Enfin, des enseignements doivent permettre d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les compétences indispensables au bon déroulement des stages, afin d'assurer leur intérêt formatif et de garantir la qualité de l'intégration dans le milieu professionnel. »

¹ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

L'année de M1 du Master

« Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation »

Le master MEEF est un diplôme national qui prépare aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. À partir d'un cahier des charges national qui en fixe les contenus (arrêté du 27 août 2013), chaque académie élabore des maquettes de master constituées d'UE (unités d'enseignement). Ces enseignements permettent de développer, de manière progressive et intégrée, les compétences professionnelles relatives aux métiers correspondants (compétences disciplinaires, didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier).

Le master MEEF propose, dès sa première année, une initiation à l'activité de recherche et un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA). Il prépare également, lors de cette première année, au Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE).

Dans notre académie, la première année de la mention 1^{er} degré du master, organisée en deux semestres, est constituée de 17 UE pour un volume total de 568 heures (cf. détails page suivante).

Le SOPA est constitué d'une période de deux semaines pour chaque semestre. En 2016-2017, elles sont situées en novembre puis en mars.

Textes de référence :

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (JORF n°0200 du 29 août 2013)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/8/27/ESRS1319419A/jo/texte>

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JORF n°99 du 27 avril 2002)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2002/4/25/MENS0200982A/jo/texte>

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (JORF n°0027 du 1 février 2014)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/1/22/ESRS1331410A/jo/texte>

Master 1 semestre 1

Semestre 1 sur 13 semaines + 2 semaines de stage		Vol. horaire
UE 1	Acquérir les savoirs fondamentaux en français	48 ou 60
Ecue 1-1	Acquérir les savoirs fondamentaux en français (dont encadrement SOPA)	48
Ecue 1-2	Option renforcement en français (non cumulable avec Ecue 2-2)	12
UE 2	Acquérir les savoirs fondamentaux en mathématiques	48 ou 60
Ecue 2-1	Acquérir les savoirs fondamentaux en mathématiques (dont encadrement SOPA)	48
Ecue 2-2	Option renforcement en mathématiques (non cumulable avec Ecue 1-2)	12
UE 3	Acquérir les savoirs fondamentaux en EPS (dont encadrement SOPA)	30
UE 4	Acquérir les savoirs fondamentaux dans l'option choisie au concours	34
Ecue 4-1	Acquérir les savoirs fondamentaux dans l'option choisie au concours	30
Ecue 4-2	Préparation du dossier de l'option au cours du SOPA	4
UE 5	Tronc commun	46
Ecue 5-1	SOPA (2 semaines)	
Ecue 5-2	Pédagogie générale	18
Ecue 5-3	Analyser des situations professionnelles (dont encadrement SOPA)	20
Ecue 5-4	TICE et déontologie	8
UE 6	Se former par la recherche (dont recherche documentaire 2h)	20
UE 7	Polyvalence	26
	Champ disciplinaire en dehors de l'option choisie (sciences, histoire-géographie-EMC, éducation musicale et histoire des arts, arts visuels et histoire des arts)	
UE 8	Langue vivante étrangère	20
Total semestre 1		284

Master 1 semestre 2

Semestre 2 (14 semaines + 2 semaines de stage)		Vol. horaire
UE 9	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner le français (dont encadrement SOPA)	34 ou 44
Ecue 9-1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner le français (dont encadrement SOPA)	34
Ecue 9-2	Option renforcement en français (non cumulable avec Ecue 10-2)	10
UE 10	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner les mathématiques (dont encadrement SOPA)	34 ou 44
Ecue 10-1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner les mathématiques (dont encadrement SOPA)	34
Ecue 10-2	Option renforcement en mathématiques (non cumulable avec Ecue 9-2)	10
UE 11	Maîtriser les savoirs pour enseigner l'EPS (dont simulations et encadrement SOPA)	30
UE 12	Maîtriser les savoirs fondamentaux dans l'option choisie	26
Ecue 12-1	Maîtriser les savoirs fondamentaux de l'option (dont simulations)	24
Ecue 12-2	Préparation du dossier de l'option au cours du SOPA	2
UE 13	Tronc commun	74
Ecue 13-1	SOPA (2 semaines)	
Ecue 13-2	Pédagogie générale (dont encadrement SOPA)	21
Ecue 13-3	Analyser des situations professionnelles (dont simulations)	33
Ecue 13-4	Corps et voix	10
Ecue 13-5	Outils numériques pour la classe	10
UE 14	Se former par la recherche (dont recherche documentaire 2h)	10
UE 15	Polyvalence	26
	Champ disciplinaire en dehors de l'option choisie (sciences, histoire-géographie-EMC, éducation musicale et histoire des arts, arts visuels et histoire des arts)	
UE 16	Projet interdisciplinaire	20
UE 17	Langue vivante étrangère	20
Total semestre 2		284
Total Master 1		568

Les épreuves du CRPE

« Concours de recrutement des professeurs des écoles »

Dans sa forme actuelle, le CRPE date d'avril 2013 (première session en 2014). Il est composé de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Elles portent sur le français et les mathématiques. Les programmes de l'école primaire constituent leur cadre de référence. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Des exemples de sujets sont consultables à partir des liens suivants :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets_0%282014%29/59/5/so_crpe_francais_260595.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets_0%282014%29/59/7/so_crpe_math_260597.pdf

ÉPREUVES D'ADMISSION

La **première épreuve orale** consiste en une mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. Elle vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un de ces domaines d'enseignement. À cet effet, le candidat produit un dossier de dix pages au plus sur le sujet choisi, composé de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

La **seconde épreuve orale** dite « entretien à partir d'un dossier », comporte deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;

- la deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

		Durée	Coefficient
1^{ère} épreuve écrite d'admissibilité	Français	4 heures	40
2^{ème} épreuve écrite d'admissibilité	Maths	4 heures	40
1^{ère} épreuve orale d'admission	Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat	présentation : 20 minutes entretien : 40 minutes	60
2^{ème} épreuve orale d'admission	Entretien à partir d'un dossier :	Préparation : 3 heures	40
	1 ^{ère} partie : EPS	présentation : 10 minutes entretien : 20 minutes	
	2 ^{ème} partie : système éducatif	présentation : 15 minutes entretien : 30 minutes	60

Textes de référence :

Arrêté du 13 mai 2015 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (JORF n°0128 du 5 juin 2015)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/5/13/MENH1505154A/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (JORF n°0099 du 27 avril 2013)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/4/19/MENH1310119A/jo/texte>

La place et le rôle du SOPA dans la formation

Le stage d'observation et de pratique accompagnée est cadré dans ses objectifs et dans ses contenus par les fiches d'ECUE² de la page suivante. Il est préparé et exploité au cours de deux des TD de l'ECUE 5-3 (Analyser des situations professionnelles) au premier semestre et de l'ECUE 13-2 (Pédagogie générale) au second semestre. L'expérience acquise lors du SOPA constitue un atout pour la réussite de la deuxième partie de la deuxième épreuve orale du CRPE (épreuve orale à partir d'un dossier que préparent l'UE5 et l'UE13). En fournissant des exemples de situations vues ou vécues, le SOPA permet d'alimenter les réponses aux questions posées par le sujet de l'épreuve.

Ce stage se déroule dans des classes de professeurs des écoles, maîtres d'accueil temporaire (MAT), volontaires pour accueillir des étudiants de M1 MEEF. Ces derniers sont inscrits pour l'ESPE Languedoc Roussillon, soit par la Faculté d'éducation de l'université de Montpellier, soit par l'université de Perpignan Via Domitia.

Les MAT sont des enseignants expérimentés qui exercent sur l'ensemble des territoires. La diversité des terrains scolaires proposés permet aux étudiants de se familiariser avec différents contextes d'enseignement et d'appréhender ainsi des réalités professionnelles et environnementales variées.

Les MAT :

- présentent la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils travaillent ;
- exercent leur activité d'enseignant devant les étudiants et analysent avec eux leurs séances de classe afin de les rendre lisibles et compréhensibles pour ces derniers ;
- aident les étudiants à préparer leurs séances et les analysent avec eux.

Ces enseignants, volontaires pour accomplir cette mission d'accueil, sont désignés pour l'année par l'inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), sur proposition de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle ils exercent.

Pour exercer cette mission d'accueil, les MAT reçoivent une indemnité réglementaire qui leur est versée après service fait, au prorata du nombre d'étudiants accueillis.

Textes de référence :

Missions des maîtres formateurs et des maîtres d'accueil temporaire

Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid52620/mene1013103c.html>

Décret n° 2010-952 du 24 août 2010 fixant pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation les conditions de rémunération de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2010/8/24/MENF1016676D/jo>

Arrêté du 24 août 2010 pris en application de l'article 2 du décret n° 2010-952 du 24 août 2010 fixant pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation les conditions de rémunération de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/8/24/MENF1016687A/jo>

² Élément constitutif d'une unité d'enseignement

FICHE DESCRIPTIVE ECUE n° 5-1

Intitulé	SOPA (deux semaines)
Responsables	Directeur des études de chaque site
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmer son choix professionnel - Se familiariser avec le fonctionnement d'une école dans son ensemble - Observer des pratiques pédagogiques confirmées - Réaliser un premier recueil d'exemples de situations professionnelles en lien avec les enseignements disciplinaires, de tronc commun et le CRPE - Vivre une première expérience de conception et de conduite de séances et de conduite de classe
Démarche pédagogique	Échanges collaboratifs avec un expert
Principaux contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Observation, préparation, analyse de séances - Connaissance du système éducatif - Première approche des gestes professionnels, des didactiques disciplinaires et des démarches pédagogiques
Compétences professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none"> - C1. Faire partager les valeurs de la République - C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école - C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage - C4. Prendre en compte la diversité des élèves - C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation - C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques - C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication - P1 -Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - P2 -Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement - P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves - P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

FICHE DESCRIPTIVE ECUE n° 13-1

Intitulé	SOPA (deux semaines consécutives dans un cycle différent du S1)
Responsables	Directeur des études de chaque site
Objectif(s)	<p>Poursuite et approfondissement des objectifs du SOPA de S1 et, plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir un nouveau cycle de l'enseignement élémentaire - Mettre en œuvre les savoirs déjà acquis - Concevoir et conduire des séances et des séquences pédagogiques, notamment en lien avec le dossier d'option - Observer et analyser les situations de classe en utilisant les savoirs acquis en cours de formation dans différentes UE
Démarche pédagogique	Échanges collaboratifs avec un expert
Principaux contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Observation, préparation, analyse de séances - Connaissance du système éducatif - Étude par l'observation et la pratique des gestes professionnels, des didactiques disciplinaires et des démarches pédagogiques
Compétences professionnelles visées	Idem fiche ECUE 5-1

Les rôles et devoirs de chacun

Je suis étudiant·e en M1 MEEF et j'effectue un SOPA dans une école

Je suis accueilli·e dans une école :

- prendre contact avec l'école avant le début du stage, s'informer des horaires, demander le ou les niveaux de classe ;
- respecter les règles de fonctionnement de l'école (horaires, services, la récréation n'est pas une pause), les règles de savoir-vivre (ranger le matériel, laver sa tasse...) ;
- avoir une tenue correcte et un langage adapté avec les enfants et le personnel de l'école ;
- arriver 15 à 30 minutes avant le début des cours ;
- respecter les valeurs de l'école laïque et le devoir de neutralité ;
- se positionner dans une logique d'école (moment de sortie, accueil des élèves...) et pas uniquement dans une logique de classe ;
- être disponible en dehors des horaires de classe pour préparer les séances du lendemain.

J'observe une pratique de classe :

- ne pas porter de jugement de valeur, mais être dans le questionnement et l'échange avec le titulaire de la classe ;
- adopter une attitude d'apprenant, respecter la pratique du titulaire, être dans l'analyse plutôt que dans la critique ;
- être respectueux du devoir de discrétion professionnelle ;
- observer de manière précise et rigoureuse. Possibilité d'intervenir auprès des élèves de manière discrète.

Je prends la classe en main :

- participer activement à la préparation de la classe, ainsi qu'au bilan (prévoir le temps nécessaire) ;
- respecter la progression de la classe ;
- mener le travail jusqu'au bout, y compris les corrections ;
- veiller à la sécurité des élèves en toutes circonstances ;
- rédiger les fiches de préparation ;
- soigner la qualité des documents fournis aux élèves (écriture, présentation, orthographe...).

Je suis MAT et j'accueille un·e étudiant·e en SOPA

J'accueille un·e étudiant·e dans l'école :

- informer le directeur ;
- lors de la prise de contact téléphonique, préciser les modalités de l'arrivée à l'école pour le premier jour de stage (heure, possibilité de stationnement, comment entrer avant les élèves, ...) ;
- se rendre disponible le premier jour pour accueillir le stagiaire à son arrivée ;
- présenter les personnes et les locaux ;
- présenter la gestion de l'école : personnel Éducation Nationale, personnel municipal, les budgets et donner des limites à l'utilisation du matériel commun ;
- donner un exemplaire du projet d'école ;
- donner tous les renseignements indispensables :
 - son rôle dans le cadre des consignes de sécurité liées au PPMS ;
 - le règlement intérieur de l'école ;
 - les règles implicites de surveillance (ce que l'on autorise ou non aux élèves dans les différents espaces de l'école) ;
 - Les horaires de l'école ;
 -
- présenter le stagiaire aux autres enseignants ;
- proposer d'assister aux réunions d'équipe (conseil d'école, conseil de maîtres, de cycle) ;
- clarifier les moments où le stagiaire peut me questionner ;
- se rendre disponible pour exposer les projets en cours dans l'école ou répondre aux questions du stagiaire.

J'accueille un·e étudiant·e dans ma classe :

- donner tous les renseignements indispensables : les PAI et autres dispositifs particuliers, le registre d'appel, les registres de cantine et d'étude, le tableau de surveillance de cour ;
- présenter les outils de la classe : progressions, emploi du temps, cahier journal, matériel collectif et individuel... ;
- présenter les élèves et leurs particularités au stagiaire et leur présenter ce dernier ;
- présenter le stagiaire aux personnes intervenant directement dans la classe en précisant leur modalité d'intervention ;

- informer les parents de la présence du stagiaire, ainsi que les autres intervenants (ATSEM, intervenants EPS, musique...) ;
- prévoir, dans la mesure du possible, un espace pour le stagiaire ;
- mettre le matériel utilisé par les élèves à disposition du stagiaire ;
- clarifier ses propres attentes et définir les besoins du stagiaire ;
- clarifier les heures de présence avec et sans enfants, se rendre disponible ;
- définir les responsabilités de chacun ;
- définir les modalités de prise en main de la classe par le stagiaire : à titre indicatif, deux jours ou plus d'observation pour le SOPA 1^{ère} période avant une prise en charge progressive de la classe. Idem pour le SOPA 2^{ème} période avec une observation initiale éventuellement plus courte que pour le SOPA 1^{ère} période.

Je suis observé·e dans ma pratique de classe quotidienne

- donner des indicateurs ou des pistes d'observation en amont des séances (gestion des niveaux, des enfants en difficulté) pour permettre une observation ciblée ;
- expliciter sa démarche, ses choix, sa posture ... ;
- pointer les fonctionnements, les dysfonctionnements et les adaptations et réajustements en cours de séance ;
- donner l'objectif de la séance, expliciter ses critères d'évaluation.

Je confie ma classe :

- préparer les séances avec l'étudiant pour qu'il puisse aller vers plus d'autonomie au fil du stage ;
- présenter le stagiaire en lui donnant un statut d'enseignant ;
- se donner le droit d'intervenir si besoin, avec un regard bienveillant ;
- accueillir le projet de l'étudiant, dans la mesure du possible, en particulier les séances relatives à son dossier d'option CRPE.

Annexes

1. Regroupement des compétences en six champs

Ce document est conforme au choix ministériel tel qu'il figure dans la fiche n°11, annexe du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 : Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public. Il est basé sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013). Il regroupe les dix-neuf compétences du référentiel en six catégories afin de rendre ce dernier plus opérationnel.

Ce document peut servir de guide pour l'activité d'observation du stagiaire comme pour le travail d'accompagnement du MAT.

2. Convention de stage SOPA

3. Attestation de stage

Elle est à renseigner par le MAT qui la fait parvenir, dès la fin du stage, à l'adresse figurant au bas de l'attestation.

4. Coordonnées des responsables de site, directrices et directeurs des études

1. Regroupement des compétences en six champs

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

CC1 Faire partager les valeurs de la République

CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
- Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
- Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
- Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
- Fait respecter le règlement intérieur

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
- Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
- Participe aux différentes instances et conseils
- Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
- Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
- Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4 Prendre en compte la diversité des élèves

CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
- Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
- Encourage et valorise ses élèves
- Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

2. Convention de stage SOPA



Convention de Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) pour les étudiants inscrits en première année de master MEEF 1^{er} degré

La présente convention régit les rapports entre les différentes parties pour la réalisation d'un stage s'inscrivant dans le cadre de la formation de l'étudiant.

Article 1 - Parties à la convention

La présente convention règle les rapports entre :

l'établissement de formation : **L'ESPE LR, 2 place Marcel Godechot 34095 MONTPELLIER cedex 5,**

et

l'académie de Montpellier, représentée par Madame le Recteur et par le directeur académique du département de

et

l'étudiant-e (nom, prénom) :

Inscrit à la faculté d'éducation de l'Université de Montpellier, site de

Article 2 - Projet pédagogique et contenu du stage

2.1 Le projet pédagogique, les objectifs et finalités attendus du stage

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation reçue au sein du master MEEF, mention premier degré, et du projet personnel et professionnel de l'étudiant qu'il vise à conforter. En étroite relation avec les enseignements disciplinaires, didactiques et pédagogiques reçus dans le cadre du parcours de master, le stage privilégie la mise en situation professionnelle du stagiaire.

Il doit permettre à l'étudiant de :

- découvrir ce qu'est le métier de professeur des écoles,
- consolider sa préparation au CRPE,
- acquérir et construire, selon les cas, des compétences professionnelles d'ordre éducatif, pédagogique, disciplinaire, didactique et institutionnel en l'initiant à toutes les composantes de l'exercice quotidien du métier de professeur des écoles.

2.2 Contenu du stage, activités confiées à l'étudiant stagiaire

Le stage doit notamment permettre la prise en charge des élèves et la conduite de la classe (activités d'enseignement et évaluations) sous l'autorité et avec les conseils du maître d'accueil ou du maître formateur.

Le stage donne lieu à un temps de préparation, une phase d'accompagnement par le tuteur et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive³ sur le lieu du stage et dans le temps de formation des Unités d'Enseignement accompagnant le stage.

Article 3 - Modalités du stage

3.1 Déroulement, dates et durée

Ce stage SOPA de première année de master est organisé en deux temps groupés de deux semaines chacun. Les étudiants peuvent être placés en binôme ou en tripléte. Les étudiants assistent à l'ensemble des activités de la classe dans laquelle se déroule le stage.

<i>1^{ère} période du stage :</i> <i>Du 04 au 18 novembre 2016 inclus</i>	<input type="checkbox"/>	<i>2^{ème} période du stage :</i> <i>Du 27 février au 11 mars 2017 inclus</i>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--	--------------------------

Cocher la période concernée

³ Note DGSIP du 9 mai 2013

Lieu du stage

École d'accueil :

Circonscription :

Dans la perspective de son dossier d'option ou, plus généralement, dans le cadre de sa formation, l'étudiant peut être amené en dehors de la période du stage et sur de brèves durées à revenir sur son lieu de stage, sous réserve de l'accord du maître d'accueil ou du maître formateur, du directeur et de l'inspecteur de l'éducation nationale responsable de la circonscription.

3.2 Bilan du stage

Le stage donne lieu à une exploitation pédagogique dans les Unités d'Enseignement concernées. Par ailleurs, le maître d'accueil (ou le maître formateur) délivre une attestation de suivi de stage (formulaire fourni). Cette attestation décrit très succinctement les activités des étudiants et signale les éventuels incidents ainsi que les absences. Elle est également visée par l'étudiant.

3.3 Accueil et encadrement, noms et fonctions des responsables du stage :

- au sein de L'ESPE LR. (responsable de site) :
- au sein de l'administration d'accueil (DASEN) :

3.4 Rémunération et avantages

Le stagiaire ne perçoit aucun salaire ni gratification.

Il bénéficie, le cas échéant, du service de restauration proposé dans l'école ou l'établissement.

3.5 Protection sociale, responsabilité civile

L'étudiant stagiaire demeure étudiant à l'université dans laquelle il est inscrit.

Il conserve la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie dont il est bénéficiaire comme étudiant, à titre personnel ou comme ayant droit.

Il bénéficie de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en application de l'article L. 412-8 modifié du code de la Sécurité sociale.

3.6 Discipline, confidentialité

Durant son stage, l'étudiant doit respecter la discipline de l'établissement qui l'accueille, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur, la confidentialité et les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité qui doivent à cette fin être portés à sa connaissance. Plus généralement, il respecte l'éthique, les codes et les règles du système scolaire qui l'accueille (principe de neutralité, laïcité, interdiction du port ostensible de signe d'appartenance religieuse...)

3.7 Absence

En cas d'absence, l'étudiant stagiaire doit aviser dans les plus brefs délais les responsables du stage, respectivement dans l'École d'accueil et à L'ESPE LR.

3.8 Interruption, rupture

Pour toute interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée, etc.), le directeur de l'école avertira le responsable de stage au sein de L'ESPE LR. :

[Mettre ici l'adresse du site concerné]

En cas de décision d'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement informer les deux autres parties par écrit des raisons qui ont conduit à cette décision. L'interruption du stage n'interviendra qu'à l'issue d'un préavis de 5 jours.

En cas de manquement à la discipline et/ou de faute grave, l'administration d'accueil se réserve en tout état de cause le droit de mettre fin au stage, après en avoir informé l'établissement dont relève l'étudiant

Fait à le

La directrice ou le directeur
académique des services
départementaux de l'éducation
nationale

Pour le directeur de L'ESPE LR.,
La directrice ou le directeur des
études

L'étudiant ou l'étudiante

3. Attestation de stage



MASTER 1
MEEF 1^{er} degré

ATTESTATION DE SUIVI DE STAGE SOPA

PÉRIODE :

ETUDIANT

Nom et prénom :

Date de naissance :

Site de formation :

MAITRE D'ACCUEIL

Nom et prénom :

École :

Commune :

Type de classe :

Nombre d'élèves :

ABSENCES

Nombre de ½ journées d'absence :

SEANCES

Nombre de séances prises en charge par l'étudiant :

Disciplines :

Travail de préparation et d'organisation :

REMARQUES PARTICULIERES

Signature de l'étudiant-e

Signature du maître d'accueil

*N.B. : document à transmettre par le maître d'accueil, dès la fin du stage, à l'adresse suivante :
[Mettre ici l'adresse du site concerné]*

4. Coordonnées des responsables de site, directrices ou directeurs des études

Pour le site de Carcassonne :

Bernard GRELLETY

Tél. : 04 68 25 16 35

Secrétariat : direction.carcassonne@fde.univ-montp2.fr

Pour le site de Mende :

Sylvie JOUAN / Michel LACAGE

Tél. : 04 66 49 16 22

Secrétariat : direction.mende@fde.univ-montp2.fr

Pour le site de Montpellier :

Sandrine DE LA CRUZ

Tél. : 04 67 61 82 41

Secrétariat : directionpremierdegre.mpl@fde.univ-montp2.fr

Pour le site de Nîmes :

Geneviève BRUNOT

Tél. : 04 66 62 84 75

Secrétariat : direction.nimes@fde.univ-montp2.fr

Pour le site de Perpignan :

Jacques PERRIN

Tél : 04 68 85 70 40

Secrétariat : direction.perpignan@fde.univ-montp2.fr

Schéma de La formation des enseignants

Statut Formation tout au long de la vie :
la formation ne s'arrête pas le jour de la titularisation



Fonctionnaire titulaire **Entrée dans le métier**



En cas de succès au master et au jury de titularisation

Étudiant / fonctionnaire stagiaire Formation didactique et pédagogique
Formation professionnelle (stage en alternance mi-temps)
Initiation à la recherche (mémoire)

**MASTER 2
MEEF**



En cas de succès au M1 et au concours

Concours	Admission (Oral)	Mai - Juin - Juillet	MASTER 1 MEEF
	Admissibilité (Écrit)	Avril	
Étudiant	Formation disciplinaire et connaissance du milieu éducatif Formation professionnelle (stage d'observation et de pratique accompagnée) Préparation concours		



L3	Licence adaptée au projet : suivi d'unités d'enseignement de pré-professionnalisation au métier d'enseignant	Licence : gage de réussite en master
L2		
L1		